



Vehicule incendié par un véhicule voisin

Par **fleurble**, le 11/01/2013 à 17:48

Bjr,

Ma fille avait une assurance au tier sans incendie pour sa voiture.

Sur le parking de son immeuble une autre voiture assurée tout risque à brûlé et détruit la voiture de ma fille.

Son assurance ne veut pas rembourser le prix de la voiture sous prétexte qu'elle n'était pas assuré incendie et elle à dû payer elle même le remorquage de l'épave.

Est ce normal ? car aujourd'hui elle se retrouve sans véhicule alors que ça n'est pas elle la responsable de cet incendie.

Merci de votre réponse car elle ne sait plus vers qui se tourner.

Par **Lag0**, le 11/01/2013 à 17:51

Bonjour,

Oui, c'est normal que, de prime abord, l'assurance de votre fille ne la rembourse pas.

Ce sera à l'assureur du véhicule qui a brulé de dédommager votre fille, après qu'un recours de son assurance ait abouti.